



Protection du gérant d'entreprise

Par **lapache**, le **18/03/2014 à 14:00**

Bonjour,
rnJ'ai 31ans, je suis co-gérant 50/50 TNS d'une SARL créée en 2007 rnLa société connaît actuellement quelques difficultés et je pense (peut-être un peu tard) à protéger mes proches et mon patrimoine
rnVoici ma situation personnelle :rnJe suis PACSé sous le régime de l'indivision, nous avons 1 enfant jeune de 3mois et sommes propriétaire d'une maison pour laquelle nous remboursons un emprunt. rnJe suis associé à mon frère dans une SCI (propriétaire d'un petit bâtiment)
rnJ'ai un contrat d'assurance vie et deux livrets d'épargne classiques livret A et LDD à mon nom.
rnVoici la situation professionnelle :rnLa société rencontre des difficultés dues à un lourd impayé ainsi qu'à des problèmes de rentabilité. Nous sommes avec mon associé cautions solidaires à hauteur de 120 000€ chacun d'un découvert autorisé de 100 000€
rnJe crains qu'à court ou moyen terme la société soit en grosse difficulté et que la caution soit actionnée par la banque.
rnPour nous protéger ma famille et moi, y-a-t'il des changements de statuts ou des montages judicieux à envisager ? changer de régime de PACS ou alors annuler le PACS, revendre la maison à une SCI dont je serais associé avec ma conjointe, protéger mon épargne sur des comptes au nom de ma conjointe ou ma fille ...
rnJe vous remercie d'avance pour vos conseils

Par **moisse**, le **18/03/2014 à 18:16**

Bonsoir,
rnBref vous demandez comment organiser votre insolvabilité ?
rnIl est un peu tard, et votre banquier connaît certainement l'action paulienne.

Par **lapache**, le **18/03/2014 à 18:27**

Bonsoir,
Oui c'est bien résumé,
Mon banquier doit effectivement connaître, pour ma part je ne connaissais pas...
Merci de votre intervention,